Évaluation des formations doctorales

RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3E CYCLE

Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 30/09/2024

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Au nom du comité d'experts :

Alexandra Merle, présidente

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de la formation du 3e cycle de Sciences Po, pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022) et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que cette période a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3e cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, création de formations articulant le master et le doctorat, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur le dossier d'autoévaluation de la formation doctorale construite dans le périmètre de l'école doctorale de Sciences Po, et d'autre part, sur une audition, menée sur site et comprenant des rencontres avec les responsables de la formation doctorale et avec le panel de doctorants inscrits dans l'école doctorale.

Ce rapport contient le rapport d'évaluation de la formation suivante :

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale de *Sciences Po* (n°234).

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3e cycle de Sciences Po a eu lieu à l'automne 2023. Le comité d'experts était présidé par Mme Alexandra Merle, professeure des universités en études ibériques à l'université de Caen Normandie. La vice-présidence du comité a été assurée par M. Dominique Darbon, professeur des universités en science politique à Sciences Po Bordeaux.

Ont également participé à cette évaluation :

- Mme Marie-Christine Bordeaux, professeure des universités en sciences de l'information et de la communication à l'université Grenoble Alpes ;

- Mme Natalia Gamalova, professeure des universités en études russes à l'université Jean-Moulin Lyon 3 ;

- M. Laurent Gautier, professeur des universités en études germaniques à l'université de Bourgogne ;

- Mme Bérengère Lafiandra, doctorante en études anglophones à l'université Jean-Moulin Lyon 3 ;

- M. Stéphane Lojkine, professeur des universités en littérature française à Aix-Marseille Université ;

- Mme Anna-Livia Morand, consultante, formatrice et chercheuse dans le domaine des ressources humaines dans l'enseignement supérieur, Adoc-metis, Strasbourg ;

Mme Isabelle Tapiero, conseillère scientifique, et Mme Jessie Isaac, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Rapport de la formation doctorale

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO (N° 234)

Établissement

Institut d'études politiques de Paris - Sciences Po

Présentation de la formation

Sciences Po est accrédité pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale de *Sciences Po* (n°234), segment doctoral de l'école de la recherche (EDR) (une des sept écoles coordonnées par l'établissement). La formation doctorale couvre principalement les domaines scientifiques suivants : Sciences de l'homme et humanités et Sciences de la société. Ces domaines sont déclinés en cinq spécialités (*Science politique*, *Sociologie*, *Histoire*, *Droit*, *Économie*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'école doctorale (ED). La formation doctorale par la recherche est adossée à dix unités de recherche (UR), dont six unités mixtes de recherche (UMR) : Centre de recherches internationales (CERI) - UMR 7050 ; Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) – UMR 7048 ; Centre d'études européennes et de politique comparée (CEE) – UMR 8239 ; Centre de sociologie des organisations (CSO) – UMR 7116 ; Centre de recherche des inégalités sociales (CRIS, ex OSC) – UMR 7049 ; Département d'Économie de Sciences Po – UMR 8259 ; Centre de recherche de l'école de droit de Sciences Po – équipe d'accueil (EA) 4461 ; Centre d'histoire de Sciences Po – EA 113 ; Medialab - EA 7033 ; Centre de données socio-politiques (CDSP) – unité d'appui et de recherche (UAR) 828. Deux programmes transversaux liés au Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP, ancien LabEx) et au Max Planck Sciences Po Center (Max Po, 2012-2022) ont complété l'offre de formation par la recherche. Les deux parcours historiques, la science politique et la sociologie représentent environ les 2/3 des chercheurs (respectivement environ 90 et 50), hébergés dans cinq laboratoires de Sciences Po (CEE, CERI, CEVIPOF, CRIS et CSO). L'école doctorale de *Sciences Po* comptait, en 2021-2022, 328 doctorants (167 femmes et 161 hommes) et 180 enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches, dont 155 encadrants actifs.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale est étroitement imbriquée dans la stratégie de l'établissement. La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) de *Sciences Po* est indissociable de la stratégie de l'établissement visant dans les années 2000 à faire de Sciences Po « une université de recherche en sciences sociales » « à vocation inter- et pluri-disciplinaire » et en 2030 la « première université en la matière de l'Union européenne ». La gouvernance et la coordination de la formation doctorale sont assurées par l'école doctorale en lien direct avec la politique scientifique de l'établissement, le directeur de l'ED étant désormais rattaché directement à la direction de la recherche et présent dans les autres instances de décision. L'école doctorale se définit comme généraliste en Sciences humaines et sociales (SHS), disciplinaire en priorité et ouverte sur la multidisciplinarité. Elle est en effet articulée autour d'un projet associant une concentration sur un nombre limité de disciplines érigées en programme (science politique, sociologie, histoire, droit, économie) et une ouverture systématique sur l'inter- et le pluri-disciplinaire. Les niveaux master et doctorat sont organisés dans un continuum. En effet, la formation à la recherche associe étroitement 2e et 3e cycle via des formations de niveau master proposées par l'EDR pour chaque discipline. La science politique est divisée en cinq majeures compte tenu de sa taille, tandis que la formation en droit est cogérée par l'EDR et l'école de droit. Enfin, des formations pluridisciplinaires à la recherche sont proposées en lien avec l'EDR et les trois écoles de Sciences Po : l'École urbaine, l'École des affaires publiques et la Paris School of International Affairs. Environ 10 étudiants par école sont concernés chaque année. Chaque discipline est associée à un département dirigé par un directeur des études doctorales travaillant étroitement avec l'ED et disposant de personnels administratifs pour gérer les étudiants de masters (70 %) et les doctorants (30 %). Au niveau master, la formation offre des bases disciplinaires solides. Ces bases sont vérifiées, pour tous les candidats externes et internes, lors de l'admission en doctorat. Des cours supplémentaires sont disponibles, permettant soit de passer à l'interdisciplinaire au niveau de la thèse avec l'appui des laboratoires, notamment en science politique, soit de suivre des formations spécifiques, reprenant en cela le schéma des *graduate schools* dont le projet s'inspire. Des formations professionnalisantes et de médiation scientifique sont également proposées. Les formations doctorales sont d'abord disciplinaires

pour répondre à la structuration et aux conditions de recrutement en France et dans le monde. À partir du début du doctorat, une approche multidisciplinaire vient enrichir les travaux des doctorants par le croisement des perspectives et méthodologies.

La structuration de la formation doctorale est très cohérente avec l'organisation de Sciences Po et représente une valeur ajoutée incontestable pour ses partenariats. L'articulation entre le 2e cycle et le 3e cycle est ainsi systématiquement organisée sous le contrôle d'un directeur des études responsable pour chaque département et de l'école doctorale qui garantit, via son comité exécutif (comex) et son conseil de l'ED, les spécificités de chaque programme et assure leur insertion dans la stratégie globale de l'établissement. Cette ouverture disciplinaire et interdisciplinaire est réalisée notamment en utilisant les partenariats stratégiques tissés par Sciences Po avec un ensemble d'établissements universitaires parmi les plus prestigieux en France et dans le monde, à titre bilatéral ou dans le cadre de l'alliance européenne CIVICA (université européenne en Sciences sociales).

La formation doctorale relevant du périmètre de l'École doctorale de *Sciences Po* inclut une formation à et par la recherche de qualité qui contribue activement à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants. La formation à la recherche est en effet très significative, active et participative. Tous les doctorants sont soumis à une formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie, dispensée depuis 2019 par du personnel propre à Sciences Po et sous la responsabilité de l'école doctorale et du référent intégrité scientifique recruté en 2021. Outre une formation générale, des modules spécifiques sont développés en tant que de besoin pour les doctorants, notamment avec le soutien de moyens spécifiques dont un personnel dédié, le *data Protection Officer*, pour les préparer aux exigences de la science ouverte. L'ED est pleinement engagée dans cette ambition « open science », que ce soit au niveau national avec le ralliement à la plateforme d'archive ouverte en ligne HAL (CNRS) ou avec la gestion depuis 2019 d'un entrepôt des données et la nomination d'un référent Science ouverte, ou au niveau européen avec la cogestion avec la London school of economics (LSE) du work package Open Science de l'Alliance européenne CIVICA. Plus généralement, l'école doctorale met à disposition des doctorants une vaste offre de formations dédiées : « enseignements inter semestres », séminaires internes à chaque laboratoire, et réponses adaptées aux besoins individuels des doctorants formulés lors de conseils d'évaluation. Ces formations nombreuses sont réalisées par les personnels enseignants et chercheurs de Sciences Po mais aussi par l'ensemble des partenaires de l'établissement et notamment ceux de l'alliance CIVICA. La forte intégration des doctorants dans les laboratoires de référence (CEE, CERI, CEVIPOF en science politique et OSC/CRIS et CSO en sociologie et les cinq autres unités d'enseignement [UE] des autres disciplines) assure la professionnalisation des doctorants à la recherche et facilite leur apprentissage de ses règles et notamment de celles liées aux publications. Les résultats sont significatifs puisque les 3/4 des doctorants ont publié au moins un article dans une revue à comité de lecture (RCL) et, et que la qualité des revues dans lesquelles publient les doctorants ne cesse de monter.

La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation active assurant la valorisation du doctorat. Sciences Po facilite la professionnalisation des doctorants au cours de leur parcours doctoral en rendant impossible l'inscription en thèse si les trois premières années de thèse au moins ne sont pas financées. Les statistiques proposées soulignent, en plus des moyens mis à disposition par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), la grande diversité des sources de financement sollicitées et les efforts de l'établissement (exonération complète des droits d'inscription sur la base des revenus des doctorants), et des unités de recherche pour répondre aux besoins financiers des doctorants pour mener leurs terrains, s'internationaliser, participer ou organiser des colloques ou séminaires. Plus largement, en se définissant comme une université de recherche internationale, l'établissement s'oblige à donner au doctorat la place majeure qu'il occupe à l'étranger. Il ouvre donc notamment la possibilité à un nombre significatif d'étudiants d'autres écoles (Paris School of International Affairs, École urbaine, École des affaires publiques) de poursuivre en doctorat dans le cadre de l'ED. Cette valorisation du doctorat se traduit aussi en veillant à faire coïncider les thématiques des doctorants avec les priorités scientifiques de l'établissement, quitte à flécher certaines d'entre elles (numérique et environnement). En dehors des débouchés académiques, les besoins en formation professionnelle sont aussi pris en charge, 40 % des docteurs trouvant un emploi hors de l'université. L'école doctorale peut s'appuyer sur les réseaux de l'établissement, grâce à Sciences Po Carrière, aux formations données par le centre de l'entrepreneuriat, à l'association systématique de professionnels aux activités de l'école doctorale ou encore à l'incubateur de Sciences Po. Le dispositif est aussi dense que varié, associé aux réseaux internationaux et laisse peu de doctorants hors des marchés du travail. L'établissement dispose d'un dispositif de suivi performant des doctorants (système de gestion des alumni), lui permettant à la fois de disposer d'un vivier de compétences et de relations et de suivre les mutations des marchés du travail sur lesquels s'agrègent les doctorants. On regrettera seulement que des statistiques plus précises ne soient pas données et interprétées.

La formation doctorale est fortement ouverte à l'international. En matière d'ouverture internationale, la formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale de *Sciences Po* s'appuie sur un réseau de partenariats aussi considérable en nombre que durable et remarquable en qualité. Les doubles diplômes de

doctorat avec l'University of Columbia, Northwestern University ou le Max Planck Institute et plus récemment le projet d'alliance universitaire européenne CIVICA en sont de bons exemples, qui ne doivent pas cacher le nombre très élevé d'autres partenariats d'accueil de longue durée, d'associations, de systèmes de financement croisés et de co-tutelles, ces dernières représentant 10 % des thèses soutenues chaque année. L'alliance CIVICA regroupe depuis 2019 10 universités européennes partageant les mêmes thématiques (politiques publiques, management, humanités) et constitue l'Université européenne des sciences sociales. C'est une pièce majeure du dispositif d'internationalisation de Sciences Po. Elle est définie comme permettant de dessiner l'espace d'accomplissement des doctorants dans un marché européen et un cadre de benchmarking permettant aux doctorants de profiter des meilleures pratiques d'internationalisation, de mobilités, de cotutelles et directions internationales, de formations alternatives. Cette ouverture internationale offre des opportunités considérables de formation à des doctorants déjà très fortement internationalisés.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés mais fait un usage limité de la démarche de valorisation des compétences et du portforlio. De façon générale, la notion de compétence, en particulier de « compétence transverse », semble peu mobilisée par l'ED *Sciences Po* n°234 : ainsi la notion de compétence n'est mentionnée que très rarement dans le document « Catalogue de l'offre de formation, maquette et contenu du portfolio des doctorants », où cela serait pourtant attendu. L'ED reconnait ces usages réduits dus à la nécessité de se former à des notions et des méthodes nouvelles et confirme une montée progressive en capacité dans ce domaine. La formation doctorale formalise les compétences nécessaires aux doctorants et les fait évoluer en se fondant sur les pratiques et sur la perception qu'ont les différents partenaires concernés des attentes des marchés du travail : directeurs de thèses, doctorants, membres des comités de suivi individuels, des unités de recherche dans leurs domaines, partenaires étrangers, Sciences Po carrière, etc. Elle favorise la diversification des expériences professionnelles des doctorants en soutenant leurs initiatives financièrement et en offrant de multiples opportunités. Toutes ces expériences sont consignées dans un portfolio, qui demeure toutefois trop peu valorisé par les acteurs de la formation doctorale ; de même, la référence au RNCP et à la démarche compétence paraît moins affirmée dans les dispositifs de l'ED que dans le projet d'établissement.

Les doctorants bénéficient de conditions d'admission et d'accueil communes et de qualité. Les règles de recrutement des doctorants, fixées par l'école doctorale, prévoient deux sessions afin de pouvoir attirer des doctorants provenant aussi bien de l'étranger que de l'espace national. Les règles concernant les conditions de financement sont précises et les opportunités offertes aux doctorants pour appuyer financièrement leurs travaux sont clairement mentionnées. Les procédures d'évaluation des candidatures passent par les unités de recherche, puis par les comités de thèse qui identifient au besoin un directeur de thèse pour les projets conçus par les futurs doctorants seuls et les classent, et enfin par le comex qui interclasse les candidatures des différentes disciplines et fait état des offres financières attachées à chaque projet. Les candidats extérieurs et intérieurs sont soumis aux mêmes règles, même si les seconds ont de meilleures chances de recrutement. La qualité des procédures de sélection et des candidats retenus est renforcée par la forte attraction de la formation au niveau national et international.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de bonne qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche. Les nouveaux doctorants font l'objet d'un accueil formel lors de la rentrée solennelle de l'École de la recherche, coordonné par l'école doctorale, en réservant une place explicite à la diversité et à l'inclusion (handicap, etc.). Cet accueil rassemble aussi bien les unités de recherche que les services centraux et les associations d'étudiants qui présentent les ressources auxquelles les nouveaux doctorants ont accès (ressources documentaires et financières, dispositifs matériels de travail, pôle santé, handicap, affaires internationales, vie étudiante, etc.). Les doctorants sont accueillis ensuite dans leur lieu de travail, c'est-à-dire l'unité de recherche à laquelle ils sont affectés. Ils y disposent en général d'un espace de travail leur permettant de socialiser avec la communauté des chercheurs, d'un environnement de travail numérique, d'une adresse mail et de plusieurs guides d'information (guide du doctorat par unité de recherche, guide de l'accueil administratif, convention de la formation individuelle). Ils bénéficient d'un ensemble très large de moyens, permettant la réalisation de leur recherche doctorale, les insérant dans une logique de professionnalisation et accompagnant la réalisation de leur projet doctoral.

Les conditions d'encadrement et d'accompagnement des doctorants sont explicitement présentées et sont définies conjointement par l'ED et les unités de recherche. Une charte du doctorat préparée par le Comex et validée par le conseil de l'ED fixe les droits et obligations de chaque partie. L'école met en œuvre toutes les réformes relatives à la formation doctorale. Elle veille à ce que le nombre de doctorants par directeur de thèse reste inférieur à sept (il est en réalité en moyenne de deux en 2021), ceci permettant à près des 3/4 des

enseignants et chercheurs de Sciences Po de diriger des thèses. La qualité de l'encadrement et l'état d'avancement du travail de thèse font l'objet d'un double suivi annuel, sous la surveillance de l'école doctorale : un comité de thèse propre à chaque département, se fondant sur le rapport d'activité et sur l'avis du directeur de thèse, se prononce sur l'inscription ou non en année supérieure ; le comité de suivi dresse un bilan circonstancié du déroulement de l'année selon les règles prévues. Si des différences de fonctionnement existent entre les CSI, les doctorants s'accordent tous à souligner qu'ils peuvent choisir les membres de ces organes, et qu'ils sont extrêmement utiles dans tous leurs aspects. En cas de conflit avec le directeur de thèse, plusieurs niveaux peuvent intervenir (directeur des études, élus, directeurs des UR) et une médiatrice a été nommée. La réinscription résulte de la convergence des deux rapports. La soutenance de thèse respecte les règles en vigueur et au-delà avec, dans la mesure du possible, un membre du jury étranger dans chaque jury.

Les dispositifs de formation doctorale sont étroitement adaptés aux doctorants internationaux. Cette adaptation est indissociable de l'ampleur et de la qualité de l'ouverture internationale de Sciences Po. De nombreux cours et formations sont dispensés en anglais, les dispositifs de mobilité entrants / sortants sont nombreux, les flux d'enseignants-chercheurs étrangers et de doctorants internationaux sont élevés (ces derniers représentent 40 % des admis). Les doctorants ont aussi accès aux cours offerts dans le cadre de l'alliance CIVICA. À l'invitation des unités de recherche ou de la Direction des affaires internationales et en accord avec l'école doctorale, ce sont plus de 60 doctorants internationaux qui sont accueillis en « visiting » pour des durées en général comprises entre un et six mois et bénéficient de toutes les facilités offertes aux autres doctorants. Enfin, les étudiants en mobilité sortante ou entrante profitent de cours en anglais ou en français en présentiel ou en distanciel, leur permettant de suivre les formations de leur parcours doctoral où qu'ils soient.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité du doctorat. L'école doctorale dispose de nombreux outils assurant l'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale. La mise à jour du site est régulière, les newsletters spécifiques sont adressées aux candidats potentiels et une campagne adaptée aux périodes de candidature est mise en œuvre chaque année. Ces instruments sont doublés par ceux de Sciences Po (journées portes ouvertes, web télé dont campus chanel, dispositifs de gestion des alumni de l'établissement, par exemple). L'attractivité est suivie de près par une analyse statistique qui souligne une augmentation sur la période 2017-2021 des candidatures à la formation doctorale (de 103 à 112 en droit ; de 51 à 118 en économie ; de 4 à 18 en histoire ; de 102 à 189 en science politique ; de 9 à 30 en sociologie). La formation doctorale est fortement ouverte sur l'espace européen de la recherche en sciences sociales, notamment via l'alliance CIVICA. L'attractivité des candidatures extérieures est particulièrement élevée, qu'il s'agisse de candidats français hors masters Sciences Po Paris (61 % des extérieurs) ou d'étrangers (essentiellement de l'Union européenne).

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants permettent de mesurer et d'améliorer la performance de la formation doctorale. La charte de l'ED, la convention individuelle de formation, le comité de thèse et le comité de suivi et d'évaluation sont autant d'outils et d'occasions d'évaluer le parcours de chaque doctorant et d'en infléchir le déroulement. Les CSI sont perçus comme des outils particulièrement performants pour assurer le suivi académique des thèses et suivre les relations des étudiants avec leur directeur de thèse ou leur laboratoire. Plus globalement, l'ED est à l'écoute des doctorants pour leur faciliter l'accès aux ressources dont ils pourraient avoir besoin et suivre à travers les thèmes de thèses retenues leurs intérêts. Une bonne coordination entre les laboratoires de rattachement des doctorants et l'ED ainsi qu'un système d'information efficace permettent aux doctorants de disposer d'aides et d'accompagnement financiers et pédagogiques tout au long de leur parcours pour leurs enquêtes, leurs terrains et leurs formations et participations à des colloques.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail. Ce suivi est essentiellement réalisé via le centre des données socio-politiques de Sciences Po qui lance un questionnaire annuel adressé aux docteurs de Sciences Po. Le taux de retour de 60 % est élevé mais décevant compte tenu des moyens déployés par l'institution. Il permet de constater que les docteurs de Sciences Po travaillent pour 60 % d'entre eux dans le monde académique où les 2/3 ont un poste stable trois ans après la soutenance. Les autres docteurs ont des emplois stables, plutôt en France, et plutôt dans des professions d'expertise (des think tanks) et/ou dans des entreprises ou des organisations internationales. Ces emplois de conseillers et de décideurs se répartissent dans l'ensemble des secteurs du secondaire et surtout du tertiaire, consacrant le caractère polyvalent des formations Sciences Po. Les docteurs s'orientant vers les marchés autres qu'académiques ont des revenus supérieurs aux premiers. Les débouchés des doctorants se différencient de ceux des étudiants du « diplôme » de Sciences Po en se focalisant plutôt dans les métiers de la recherche, du conseil et de l'analyse. La publication de ces

résultats de l'insertion professionnelle est assurée à plusieurs niveaux, en interne et auprès du grand public lors de la cérémonie de présentation de l'école doctorale, contribuant à accroitre l'attractivité du doctorat à Sciences Po.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale est fortement adossée à un modèle économique et à un système de management qui lui assurent des ressources humaines et matérielles très importantes. Le budget de l'ED (environ 200 000 euros) est confortable et bénéficie des ressources de l'établissement. La formation doctorale est fortement soutenue par un pilotage clair et une amélioration continue des ressources humaines et matérielles et des procédures mises à sa disposition grâce à l'articulation de tous les dispositifs intégrés dans l'École de la recherche et à un lien direct avec le reste des activités pédagogiques de l'établissement. La formation doctorale de Sciences Po confirme, par les moyens qui lui sont associés, le projet global de Sciences Po d'être « l'université de recherche en sciences sociales » à vocation interdisciplinaire en se plaçant dans un espace concurrentiel résolument international. La formation doctorale bénéficie d'un pilotage spécifique visant à drainer de plus en plus de ressources humaines (enseignants et chercheurs) et financières vers ces formations et leur encadrement. L'implication des enseignants dans les différentes activités de formation au niveau doctoral et dans leur gestion est valorisée tandis que le suivi systématique des débouchés professionnels des étudiants et de leurs sujets de thèse permet d'ajuster au mieux les formations proposées. L'articulation de l'École de la recherche, de l'école doctorale et des UR permet des ajustements rapides aux demandes financières des étudiants et aux évolutions en cours à l'étranger.

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne insuffisamment décrit et partiellement mis en place. La formation doctorale dispose d'un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue. Les doctorants effectuent depuis 2019 une évaluation de chaque formation via des questionnaires qui leur sont transmis, ils évaluent également la formation doctorale globalement et font remonter leurs besoins. Cependant, si les résultats de ces questionnaires sont examinés par la direction de l'ED et par les instances, aucune précision n'est apportée sur la manière dont le conseil de l'ED (qui comprend des élus doctorants) s'empare de ces questions et les déploie au sein de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED. Sciences Po annonce que le processus d'évaluation fera l'objet d'une transformation radicale liée à la constitution d'une direction unique de la recherche et de la formation, pour renforcer le pilotage de la formation. Une présentation de ce nouveau dispositif aurait été la bienvenue au moins pour en identifier les principes et grandes lignes directrices.

Conclusion

Points forts

- Une vision stratégique à long terme pour la formation doctorale, intégrée à la stratégie d'établissement dans un projet doctoral très cohérent ;
- Une forte attractivité nationale et internationale confortant la qualité des dispositifs ;
- Une bonne articulation de la formation doctorale avec les parcours de master, les unités de recherche, et plus largement avec l'offre de formation de l'établissement ;
- Un système de convergence des ressources bénéficiant aux doctorants ;
- Une gouvernance performante de la formation doctorale appuyée sur un ensemble de régulations et des processus clairement identifiés ;
- Une démarche professionnalisante active et ouverte aussi bien sur l'ESR que sur le reste des secteurs.

Points faibles

- Une utilisation réduite de la démarche de valorisation des compétences et une appropriation limitée par l'ED et les doctorants ;
- Un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue trop peu explicité et partiellement mis en place.

Recommandations

- Mettre en place une approche par compétences et en susciter l'intérêt pour que l'ED et les doctorants se l'approprient.
- Renforcer le processus d'évaluation interne en vue de l'amélioration continue de la formation doctorale, et s'assurer que le conseil de l'ED tient le rôle de conseil de perfectionnement.

Observations de l'établissement

SciencesPo

HCERES
Madame Lynne FRANJIE
Directrice
Département d'évaluation des formations
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris, le 15 avril 2024

Objet : Evaluation de Sciences Po par le HCERES 2022/2023 – note d'observations sur le rapport d'évaluation de la formation du 3ème cycle

Chère Madame,

Nous remercions très vivement les membres du comité d'experts et le HCERES pour la synthèse d'évaluation détaillée et riche que vous nous avez adressée et qui a retenu toute notre attention. Etablie sur la base du dossier déposé par notre Ecole doctorale en juin 2023 et de la visite que le comité HCERES a réalisée en novembre 2023, cette synthèse livre des appréciations par critères, une appréciation globale ainsi que des recommandations que nous avons prises en compte et partagées avec nos instances, le Comex et le Conseil de l'Ecole doctorale (CED), ces dernières semaines.

Vos développements nous ont permis de procéder à une analyse constructive de notre mode de fonctionnement et d'envisager de renforcer des dispositifs tels que le portefolio de compétences et l'évaluation de nos formations. Aussi nous souhaitons porter à votre connaissance les observations suivantes, que nous présentons en respectant l'ordre choisi dans le déroulement de votre synthèse :

1°) La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'Ecole doctorale

En page 1 de l'évaluation, dans le premier paragraphe intitulé « *La formation doctorale est étroitement imbriquée dans la stratégie de l'établissement* », il est mentionné : « *des cours supplémentaires sont disponibles, permettant soit de passer à l'interdisciplinaire au niveau de la thèse avec l'appui des laboratoires, notamment en science politique(....)*».

L'offre de cours comporte également des cours de sociologie et, dans les prochains mois, les autres disciplines, le droit, l'économie et l'histoire, enrichiront cette offre dont la mise en place est dynamique et évolue en fonction des besoins des doctorants et des capacités de formation des départements. L'Ecole doctorale sollicite les doctorants pour connaître leurs besoins, organise la discussion avec la faculté et gère la mise en place des formations par les enseignants-chercheurs.

En page 2 de l'évaluation, dans le paragraphe « *La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation active assurant la valorisation du doctorat* », la dernière phrase « *L'établissement dispose d'un dispositif de suivi performant des doctorants (...) lui permettant à la fois de disposer d'un vivier de compétences et de relations et de suivre les*

mutations des marchés du travail sur lesquelles s'agrègent les doctorants. On regrettera seulement que des statistiques plus précises ne soient pas données et interprétées. »

Les résultats du dispositif de suivi ont été repris dans le tableau Excel demandé par le HCERES, que notre Ecole doctorale a joint en annexe au rapport d'autoévaluation. Le dispositif de suivi est actuellement dans une phase de systématisation avec un *reporting* des résultats qui seront travaillés et, à terme, rendus publics sur le site de l'Ecole doctorale.

2°) Le dispositif de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

En page 3 de l'évaluation, au premier paragraphe, intitulé « *La formation met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés mais fait un usage limité de la démarche de valorisation des compétences et du portfolio* », souligne que « *la notion de compétence n'est mentionnée que très rarement dans le document « Catalogue de l'offre de formation, maquette et contenu du portfolio des doctorants »...le portfolio qui demeure toutefois trop peu valorisé par les acteurs de la formation doctorale : de même la référence RNCP et la démarche compétence parait moins affirmée dans le dispositif de l'ED.. ».*

La période évaluée a permis de structurer et de développer une offre de formation doctorale dynamique qui s'adapte aux besoins évolutifs des doctorants et des disponibilités en termes de formation de la faculté permanente. L'offre est désormais stabilisée dans sa dimension de formation aux méthodes, à l'éthique de la recherche, aux enjeux de la professionnalisation des doctorants, tandis que les cours visant à développer l'interdisciplinarité sont en cours de finalisation. La période qui s'ouvre va permettre à l'Ecole doctorale de travailler avec les enseignants-chercheurs sur les compétences acquises dans chaque formation et de les valoriser dans le cadre du portfolio de chaque doctorant. Au niveau de l'établissement, un travail sur les compétences et le RNCP va être engagé en s'appuyant sur l'évaluation du HCERES.

En page 3 de l'évaluation, au deuxième paragraphe, intitulé « *Les doctorants bénéficient de conditions d'admission et d'accueil communes et de qualités* », le rapport indique « *Les candidatures extérieures et intérieures sont soumises aux mêmes règles, même si les secondes ont de meilleures chances de recrutement. »*

Les conditions d'admission sont identiques pour les candidats extérieurs et pour les candidats internes : les modalités de candidatures sont les mêmes ainsi que les étapes d'admission. L'excellence de la candidature est le critère décisif, et c'est elle et elle seule qui permet d'optimiser ses chances de recrutement. La spécificité des candidatures internes, soulignée lors de l'audition, tient à la connaissance plus fine du profil des candidats, puisqu'ils ont passé à Sciences Po deux – et parfois cinq – années.

3°) L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

En page 4 de l'évaluation, dans le paragraphe trois *« Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale au regard des objectifs et de la réalité du marché du travail »* est mentionnée *« Le taux de retour [du questionnaire] de 60% est élevé mais décevant compte tenu des moyens déployés par l'institution. »*

SciencesPo

A la lumière des enquêtes réalisées auprès des doctorants par d'autres écoles doctorales, des structures françaises ou européennes, le taux de réponse de 60% apparait comme très encourageant. L'Ecole doctorale continue néanmoins à travailler aux moyens d'accroitre le taux de réponse des enquêtes à venir.

4°) Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

En page 5 de l'évaluation, dans le second paragraphe « *La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne insuffisamment décrit et partiellement mise en place* », l'évaluation souligne « *qu'aucune précision n'est apportée sur la manière dont le Conseil de l'ED (...) s'empare de ces questions et les déploie au sein de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED. Sciences Po annonce qu'il fera l'objet d'une transformation radicale liée à la constitution d'une direction unique de la recherche et de la formation pour renforcer le pilotage de la formation. Une présentation de ce nouveau dispositif aurait été la bienvenue au moins pour identifier les principes et les grandes lignes directrices.* »

A ce stade de la mise en place de l'offre de formation doctorale, les évaluations sont étudiées et ajustées par le doyen et les directeurs d'études doctorales, au sein du Comex, sur la base des retours d'expérience des doctorants qui ont suivi les cours qui leur sont proposés. Les évaluations sont par ailleurs discutées avec les élus doctorants, avec qui sont également travaillées les évolutions de l'offre de formation. A ce stade, le conseil de l'Ecole doctorale ne discute pas des évaluations à proprement parler : son avis porte sur les arbitrages proposés sur l'offre de formation après le travail réalisé par le Comex et les élus en amont des réunions du Conseil de l'ED. L'Ecole doctorale va réfléchir à la manière dont le Conseil pourrait être plus directement impliqué sur ces enjeux, et surtout plus en amont. La direction de l'ED a présenté dans le rapport d'autoévaluation et lors de l'audition les informations à sa disposition sur la nouvelle direction de la formation et de la recherche (DFR) de l'établissement. Malheureusement, il n'a pas été possible en raison de difficultés de calendrier de bénéficier de la participation du directeur de la formation et de la recherche à l'audition du comité d'experts du HCERES sur la formation du 3ème cycle.

Nous tenions à remercier de nouveau l'ensemble du comité d'experts pour le rapport transmis dont les conclusions, extrêmement encourageantes, nous confortent dans la poursuite de nos efforts en matière d'amélioration continue de la qualité de nos formations, au service de la réussite étudiante. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos observations et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous estimeriez nécessaire.

Je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean Bassères
Administrateur provisoire

27, rue Saint-Guillaume - 75337 Paris Cedex 07
T. (33)1 45 49 50 50 - sciencespo.fr

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales

Évaluation · Recherche · Enseignement supérieur
Hcéres

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres